Registre d'état-civil Armentières-Iles

An IX - 1802

DÉPARTEMENT
DE SEINE ET MARNE.

MAIRIE
DE
Armantières

ARRONDISSEMENT
COMMUNAL
d

PUBLICATIONS
DE MARIAGES.

AN IX.

REP. FRA. SEINE ET MARNE. 50. cent.

Premier feuillet.

REGISTRE contenant huit feuilles, cotées et paraphées par moi Sous-préfet de l'arrondissement de Meaux pour servir à constater les PUBLICATIONS DE MARIAGES en la Commune de Armantières pendant la neuvième année de la République, conformément à la loi du 20 septembre 1792, et autres Lois postérieures.

A Meaux le Vingt cinq fructidor de l'an huit de la République française, une et indivisible.

[signature]

Les Citoyens sont avertis que le future mariage entre nicolas vitry age de vingt sept ans fils de jean vitry vigneron et de angelique dolle d'une part et de raine pelagie remy age de vngt ans fille de denis françois remy charon et de marie françoise denise faron le preux tonce domicilié en la commune darmentière departement de seine et marne a été publié aujourd'huy decady dix du mois de vioze de l'an neuf heure du midi devant la principal porte de notre maison commune par nous felix faron del maire de la commune darmentière conformement a la loy de vingt sept ambre mil sept cent quatre vingt douze

maire de cadix
mois de vendemiaire an dix conformement aux

et autre supséquante et que ledit
mariage sera conclu devant nous felix
farondel maire de ladite commune le
dix neuf eme jour du mois de pluviose an neuf
heure du midy en la maniaire precrite par
lesdites lois et afin que personne n'en ygnore
la presente affiche a été apposée a la prin
cipal porte de cette maison commune par
extrait le dequadi dix eme jour du mois
pluviose l'an neuf de la republique francais

farondel

Ce jour d'huy de cady trente floreal an
neuf de la republique francaise nous
felix farondel maire de la commune
d'armentiere faisant fonction d'offisier
publie de l'etat civil ai publié a
l'heure du midy devant la principal
porte de la mairerie que le future
mariage entre jean baptiste le long
chartier demeurant a armentiere dé
partement de seine et marne agé de
trente cinq ans fils majeur de defunt
etienne le long et de défunte rose bequet
et veuf de defunt marie louise elisabette
de pot et marie louise sophie lorette
a jouarre departement de seine et marne
agé de vingt quatre ans fille majeur de
defunt jacques lorette et de defunte
madeleine chaufouriere entende faire

Deuxieme
P. le S.

REP. FRA. SEINE ET MARNE 50. cent.

rediger l'acte de leurs
mariage par devant
nous felix farondel maire
de la commune d'armentiere le
huit prairial prochain conformement
a la loy, extrait de la presente publi
cation a été par nous affiché au tableau
a ce destinée pour y reste le tans prescrit
par la loy ... farondel maire

Ce jour d'huy de cady dix prairial an neuf
de la republique francaise nous felix farondel
maire de la commune d'armentiere faisant
fonction d'offisier publie de l'etat civil
ai publié a l'heure de midy que le future
mariage entre jean baptiste brigaut
vigneron demeurant armentiere departe
ment de seine et marne agé de vingt six
ans fils majeur de jean brigaut et de
madelaine merlieux vigneron en cette
commune et marie louise antoinette
bonamy demeurant en cette commune
agé de vingt deux ans fille majeur de
jean louis bonamy cultivateur en cette
commune et de marie louise bourgois
entende faire rediger l'acte de leurs mari
age dix neuf prairial prochain
conformement a la loy

maire de cadix
mois de vendemaire an dix conformement aux

Extrait de la presente publication
a été par nous affiché au tableau
a ce destiné pour y être le tant
prescrit par la loy

Faron le Sy maire

REP. FRA. SEINE ET MARNE. 50. cent.

Voitreme
P. Le S. P.

maire de Cavo
mois de vendemaire an dix conformement aux

REP. FRA. SEINE ET MARNE. 50. cent.

Quatrieme
P. Le S. S.

maire de [illegible]
mois de vendemiaire an dix conformement aux